



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Chevaux de course

Question écrite n° 49273

Texte de la question

M. Pierre Gascher attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la situation des entraîneurs de chevaux de course. En effet, cette profession est aujourd'hui confrontée à deux types de difficultés : tout d'abord, les taxes AMEXA les pénalisent du fait qu'elles sont différentes de celles prises pour les agriculteurs. De plus, la situation s'aggrave par l'emballement de la taxe professionnelle. Dans ce contexte, il lui demande ce que le ministre entend faire pour remédier à cette situation et plus particulièrement si l'exonération de cette taxe à laquelle sont assujettis les entraîneurs est envisageable.

Texte de la réponse

Un groupe de travail composé de représentants des organisations professionnelles intéressées et des départements ministériels en charge de l'agriculture et du budget a été mis en place pour étudier les difficultés soulevées par la fiscalité applicable aux activités liées aux chevaux de course. Le parlementaire ne manquera pas d'être informé des conclusions de ce groupe. Sans préjuger celles-ci, il est néanmoins permis de souligner que la solution suggérée entraînerait, entre autres conséquences, une exonération de taxe professionnelle pour les personnes concernées et, par la même, une perte de recettes pour certaines collectivités locales.

Données clés

Auteur : [M. Gascher Pierre](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49273

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 1997, page 1140

Réponse publiée le : 7 avril 1997, page 1790